**PROCESSUS DE REMPLACEMENT DE PERMIS D’EXPLOITATION DE COMMERCE (DE BASE)**

**PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE**

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint votre trousse de permis d’exploitation pour l’exercice 2022-2023. Ce permis a été préparé selon les mêmes modalités que le permis qui vous a été délivré pour l’exercice 2020-2021. S’il n’y a aucun changement à vos activités commerciales, vous n’êtes pas tenu de remplir un formulaire de demande. En revanche, vous devez fournir tous les renseignements requis dans la « ***Liste de vérification des documents*** » ci-jointe pour valider votre permis.

Si l’une ou l’autre des situations suivantes s’applique à vous, vous devez présenter une nouvelle « **Demande de permis d’exploitation de commerce** ». Veuillez communiquer avec le soussigné afin d’obtenir les formulaires appropriés.

* Changement de nom ou d’emplacement
* Vente ou transfert de l’entreprise
* Modification de la nature de vos activités
* Services ou activités supplémentaires par rapport à un permis déjà approuvé

Veuillez vous reporter à la « Liste de vérification des documents » ci-jointe. Vous devez remplir cette liste et nous la retourner, accompagnée des documents requis et du paiement des droits applicables. À la réception de ces renseignements, votre permis d’exploitation de commerce sera signé par le directeur du parc. Une copie vous sera remise pour vos dossiers. Rappel : votre permis d’exploitation n’est valide que lorsque les renseignements requis auront été fournis, les droits payés et le permis signé par le directeur du parc.

Rappelez-vous que votre permis doit être affiché de manière visible à l’endroit où se déroulent les activités de l’entreprise.

Si vous avez des questions ou des préoccupations relativement aux pièces jointes, n’hésitez pas à communiquer avec le personnel du parc en mentionnant que votre requête porte sur une « demande de permis d’exploitation de commerce » par courriel à bruce-fathomfive@pc.gc.ca ou par téléphone au 519-596-2364 ou, sans frais, au 1-888-773-8888.

Je vous prie d’agréer mes sincères salutations.

Ethan Meleg, directeur intérimaire

Parc national de la Péninsule-Bruce/parc marin national Fathom Five

|  |
| --- |
| **AIDE-MÉMOIRE POUR LES DOCUMENTS** |
| **Veuillez joindre et cocher les documents applicables.**[ ]  **\* Le permis d’exploitation de commerce signé**[ ]  \***Les droits requis associés à chaque activité** (selon ce qui est indiqué sur votre permis ci-joint)[ ] \* **Une preuve d’assurance** – Une assurance responsabilité civile d’un montant minimal de 2 000 000 $ désignant **« Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de l’Environnement aux fins de l’Agence Parcs Canada »** comme assuré additionnel. Chaque parc ou lieu doit ajouter toute documentation propre au lieu qui peut s’appliquer, comme les inspections annuelles de la salubrité, les exigences en matière de rapports, les inspections de sécurité-incendie, etc. |
| **\*L’astérisque indique que ces documents *doivent* être joints à votre demande. Si vous ne fournissez pas ces documents, votre demande sera jugée incomplète.** |
| **SIGNATURE DU TITULAIRE DU PERMIS** |
| **JE CONFIRME PAR LA PRÉSENTE** que mon entreprise est exploitée suivant les modalités approuvées précédemment et que je me conformerai aux modalités du permis d’exploitation de commerce. De plus, je, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, m’engage à indemniser en tout temps SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, ses successeurs et ses ayants droit, à l’égard des actions, poursuites, dommages-intérêts, pertes, frais, dépenses, réclamations et demandes de toute nature (y compris les frais de justice qui seront nécessaires) dont SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA pourrait ultérieurement être l’objet ou qu’elle pourrait devoir soutenir, payer ou engager, à l’initiative d’un tiers, relativement à ce permis ou à toute activité décrite ci-dessous ou découlant de l’utilisation et de l’occupation de terres de la Couronne par l’entreprise susmentionnée. |
| **Signature du titulaire du permis :** | **Date :** |

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

Le gouvernement du Canada s’engage à protéger vos renseignements personnels. Tous les renseignements personnels créés, détenus ou recueillis par l’Agence Parcs Canada sont protégés conformément à la [***Loi sur la protection des renseignements personnels***](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/index.html) du gouvernement fédéral. Cela signifie que vous serez informé des fins auxquelles les renseignements sont recueillis et de la façon dont vous pouvez exercer votre droit d’accès à ces renseignements. Le cas échéant, on vous demandera votre consentement.

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/acces-information-protection-reseignements-personnels.html>

|  |  |
| --- | --- |
| **(Réservé à l’usage du bureau)** |  |
| Date à laquelle la demande dûment remplie et les documents ont été reçus par le parc |  |

**MODE DE PAIEMENT**

Vous pouvez utiliser les modes de paiement suivants :

[ ]  **Argent comptant**

[ ]  **Mandat-poste ou chèque certifié à l’ordre du « Receveur général du Canada »**

[ ]  **Visa** [ ]  **MasterCard** [ ]  **American Express**

Les paiements peuvent être effectués :

[ ]  **en personne** pendant les heures normales de bureau.

[ ]  **par la poste.** Pour des raisons de sécurité, les paiements par carte de crédit ne peuvent être effectués qu’en personne ou par téléphone.

[ ]  **par téléphone** si vous payez par carte de crédit, pendant les heures normales de bureau, au 519-596-2364 ou, sans frais, au 1-888-773-8888.